

Le Président de l'Assemblée Nationale ne saurait mieux dire !

Monsieur Richard Ferrand, président de l'assemblée nationale, s'est exprimé sur la situation de l'école le mercredi 21 octobre.

M. Ferrand a jugé sur BFMTV et RMC que de manière générale, "depuis plusieurs décennies il y a des choses que sans doute collectivement nous avons eu tort de laisser changer ». « Les parents devraient rester hors de l'école et foutre la paix aux profs" a-t-il déclaré, soulignant que l'école, "ce n'est pas la démocratie participative". Il a rappelé que "les parents donnent l'éducation à leurs enfants mais ce sont les professeurs qui sont chargés de donner l'instruction : ils ne sont pas chargés de se substituer aux parents défaillants, pas plus que les parents n'ont à venir dire comment il faut enseigner". Il a ainsi appelé à "fermer toutes les trappes à contestation de l'action des professeurs", et à "redonner la pleine autorité aux enseignants".

Le président de l'assemblée nationale ne saurait mieux dire !

La FNEC FP-FO rappelle que c'est au début des années 1980 que la confédération Force Ouvrière a décidé de développer et renforcer ses syndicats dans l'enseignement, n'acceptant pas la capitulation de la défunte FEN (Fédération de l'Education Nationale) et de ses syndicats, avalisant la mise en place des conseils d'école dans le premier degré et les conseils d'administration des collèges et lycées dans le second degré, c'est-à-dire la cogestion ou gestion tripartite des établissements scolaires. Depuis les prérogatives de ces structures n'ont cessé d'être renforcées, fragilisant chaque fois plus le caractère national de l'école républicaine et mettant à mal les garanties statutaires des enseignants fonctionnaires d'Etat, à commencer par leur liberté pédagogique. Avec la réforme du collège, les enseignements interdisciplinaires (EPI) et les indemnités des personnels (IMP) sont discutés devant les parents d'élèves et les représentants des collectivités.

Jusqu'au récent projet de loi Rilhac en cours de discussion au parlement qui confierait aux conseils d'école (où siègent donc les personnels, les représentants des parents d'élèves et de la municipalité) un pouvoir de décision en matière pédagogique.

Pour la FNEC FP-FO les propos du président de l'assemblée nationale appellent qu'il prenne ses responsabilités en proposant l'abrogation de tous les textes de lois et décrets ayant institué et renforcé les attributions des conseils d'école et des conseils d'administration des collèges et des lycées, ainsi que l'abandon du projet de loi Rilhac, rétablissant ainsi les relations parents-enseignants dans un cadre qu'ils n'auraient jamais dû quitter, celui d'un rapport de confiance entre chaque personnel et les parents de ses élèves.

Cela constituerait un premier et considérable pas en avant vers le rétablissement tout à la fois du caractère national de l'école républicaine et de la nécessaire protection des personnels par l'Etat.